

La Cour des comptes certifie les comptes 2016 de la Cnav et de la branche retraite du régime général

Paris, le 9 juin 2017

La Cour certifie les comptes combinés 2016 de la branche vieillesse sous trois réserves et les comptes annuels de la CNAVTS sous deux réserves.

La Cour des comptes, dans son [rapport de certification des comptes du régime général de sécurité sociale](#), publié jeudi 7 juin, certifie, pour la 7ème année consécutive, que « *les comptes combinés de la branche vieillesse pour l'exercice 2016 sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle de la situation financière et du patrimoine de la branche.* »

Elle souligne les progrès sensibles intervenus au niveau de la branche vieillesse dans la mise en œuvre de ses recommandations, en particulier sur la chaîne des paiements et la comptabilité des prestations ainsi que les améliorations apportées pour fiabiliser la mesure du risque financier.

Le directeur et l'agent comptable de la Cnav prennent bonne note des réserves et observations de la Cour. La branche retraite de la sécurité sociale entend poursuivre cette trajectoire de progrès constatée dans l'ensemble du réseau.

L'Assurance retraite, un réseau de la Sécurité sociale au service des assurés

Avec 17,6 millions de cotisants, la Cnav, les Carsat, les CGSS et la CSSM qui forment l'Assurance retraite, représentent le premier régime de retraite en France. Chaque mois, elles versent une pension personnelle ou de réversion à plus de 14 millions de retraités et mènent des actions de prévention de la perte d'autonomie en faveur du bien vieillir. www.lassuranceretraite.fr

Contacts presse

Frédérique Garlaud 06 29 70 20 21

Virginie Rault 01 55 45 51 34

Philippe Bainville 01 55 45 88 93

Presse@cnav.fr

 @Cnav_actu